Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Office vétérinaire fédéral OVF**

Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux

# Premiers résultats de l'annonce obligatoire: les détails

Depuis le 2 mai 2006, les accidents par morsure sur l'être humain ou sur un animal doivent être annoncés. De même, les vétérinaires et les éducateurs canins sont tenus d'annoncer les chiens dont le comportement représente un danger pour l'être humain ou pour l'animal.

Pour assurer une mise en œuvre homogène de cette mesure, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a émis une directive technique entrée en vigueur le 1er septembre 2006. A partir de cette date, les données fournies par les cantons peuvent être comparées entre elles – c'est pourquoi ce premier bilan est tiré sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2006.

Cette période est courte et la mesure est nouvelle : ces premiers résultats sont donc un tout premier bilan et il faut considérer ces données avec prudence. Il faudra attendre la fin 2007 pour pouvoir bénéficier de plus de données, de plus d'expériences et donc d'une analyse plus fine des résultats.

## Nombre d'annonces en Suisse

Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2006, 1606 annonces ont été enregistrées – soit, extrapolé sur une année, 4818 annonces pour une année. Parmi elles, 3009 annonces par année concernent les accidents par morsure chez l'homme.

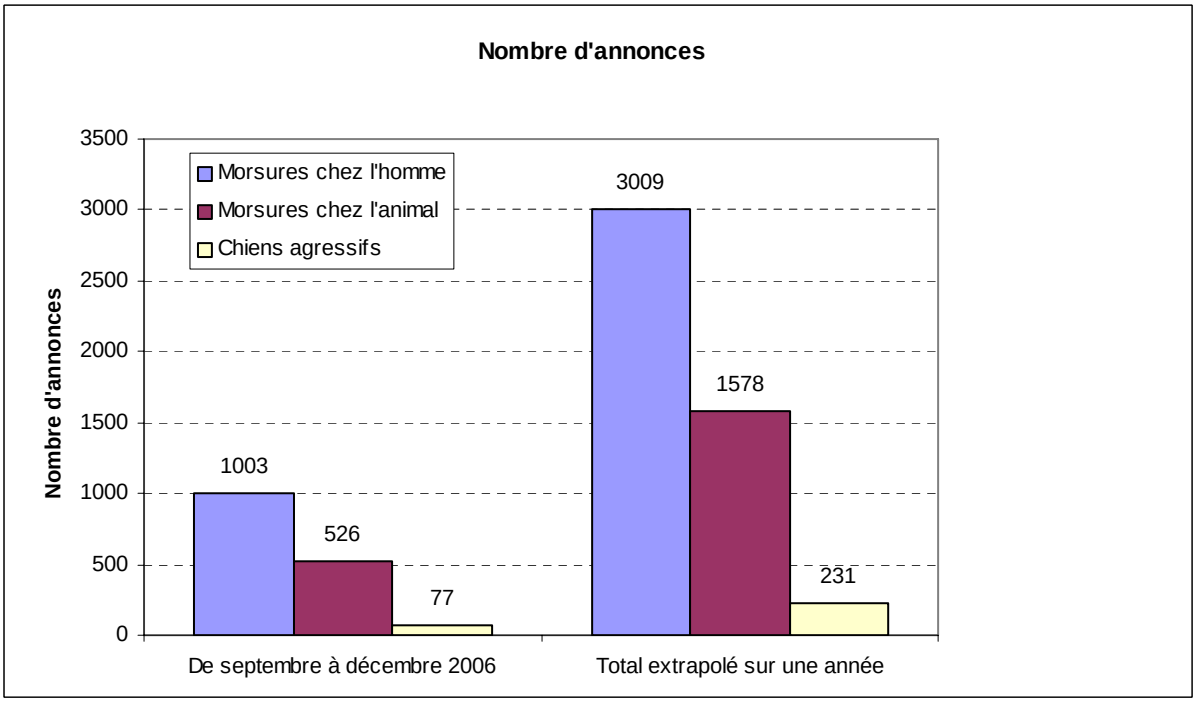


Le nombre d'annonces est certainement très en dessous du nombre effectif d'accidents par morsure. Le travail de doctorat Horisberger [1] avait estimé à près de 13'000 les accidents par morsure chez l'homme par année. Il est clair que la discipline d'annonce doit être améliorée ; l'obligation d'annoncer doit devenir un réflexe pour tous les acteurs impliqués.

---

[1] Medizinisch versorgte Hundebissverletzungen in der Schweiz Opfer – Hunde – Unfallsituationen, Ursula Horisberger, 2002

Pour la même raison, les chiffres entre morsures chez l'homme et morsures chez l'animal ne peuvent probablement pas être comparés.

## Les morsures chez l'homme : le chien est connu de la victime dans deux-tiers des cas

1003 cas de morsures chez l'homme ont été annoncés. Dans 132 cas, la rubrique « chien connu ou inconnu » n'était pas remplie. Sur les 871 annonces de morsures chez l'homme où cette rubrique était remplie, deux-tiers des accidents ont impliqué le propre chien ou un chien connu de la victime ; un tiers des accidents a impliqué un chien inconnu. Cela souligne le fait que le risque d'être mordu est lié à la fréquence des interactions entre l'homme et le chien.

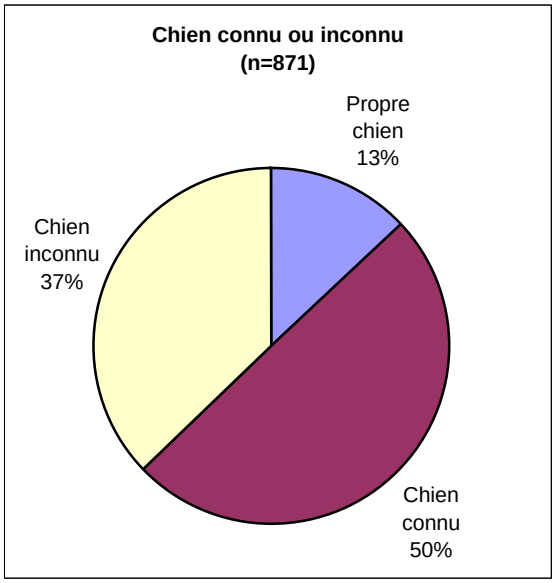


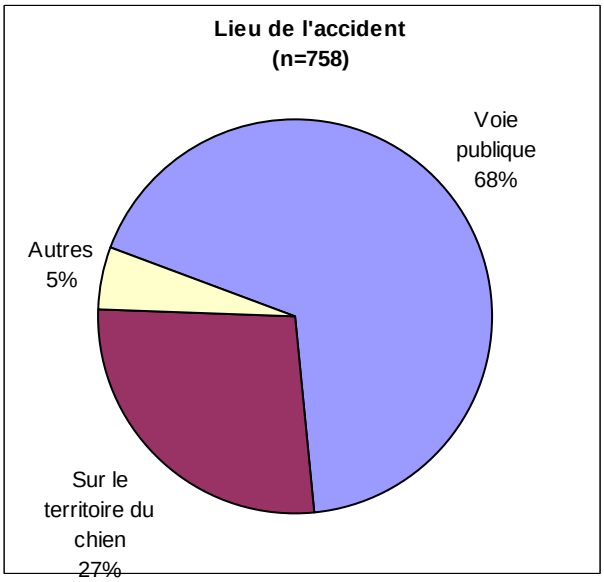


Le lieu de l'accident était mentionné dans 758 annonces sur 1003 au total. Sur ces 758 annonces, plus des deux-tiers des accidents annoncés ont lieu sur la voie publique ; un petit tiers a lieu sur le territoire du chien. Il faut relativiser ces chiffres: les accidents survenus sur la voie publique sont probablement plus souvent annoncés que ceux survenus à la maison.

## Les enfants en première ligne

Sur les 1003 annonces, 625 mentionnaient l'âge de la victime. Sur ces 625 annonces, les enfants (enfants âgés de 0 à 10 ans) sont plus représentés que les adultes. Chez les adultes, les victimes sont représentées de manière plus ou moins homogène dans toutes les classes d'âge (env. 12% par décennie), alors que les enfants représentent 18% des victimes de morsures.

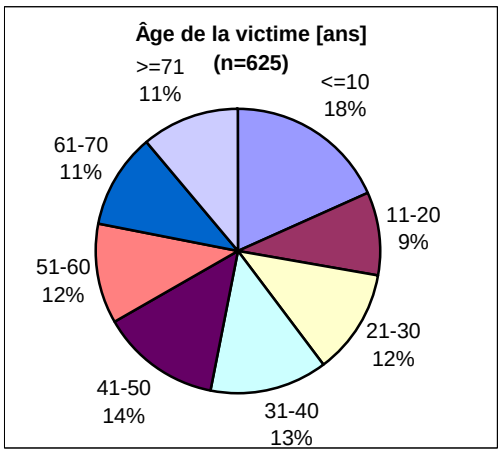


De plus, chez l'enfant, plus de la moitié des blessures sont localisées à la tête et à la gorge alors que ce genre de blessures est rare chez l'adulte. Celui-ci se fait surtout mordre aux mains, aux bras et aux jambes. (Sur les 1003 annonces, 831 annonces mentionnaient la localisation des blessures.)

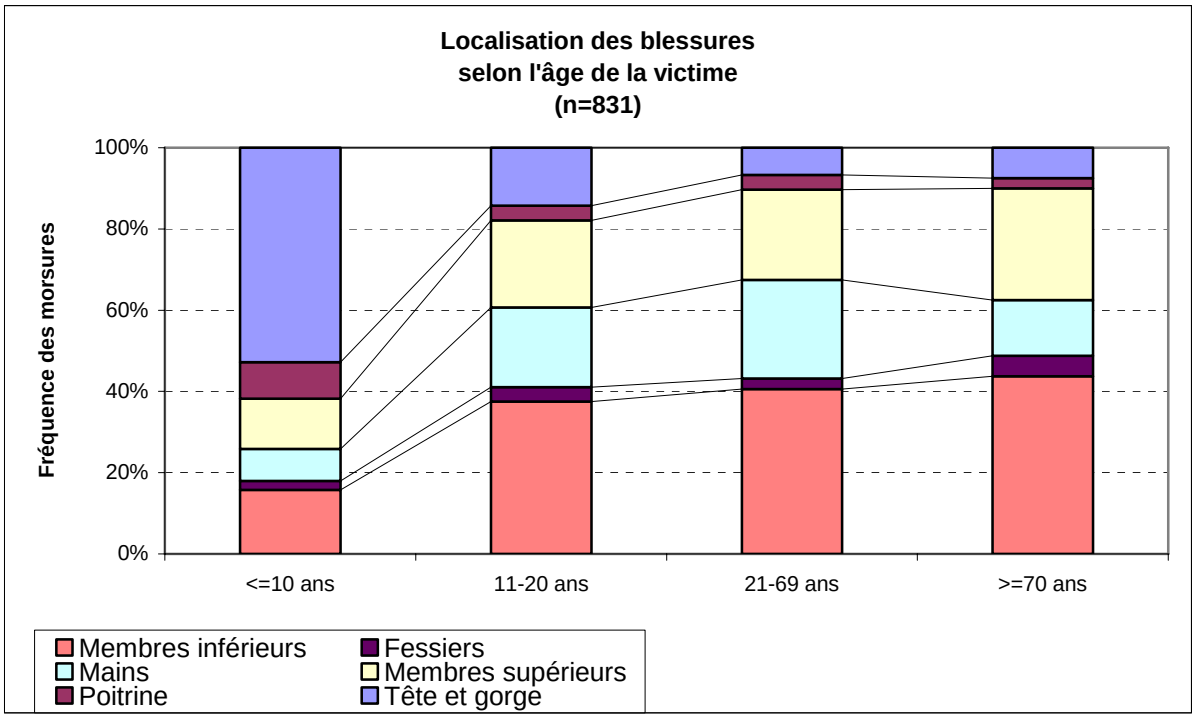


Sur les 114 annonces concernant les enfants, 82 indiquaient le lieu de l'accident : la moitié des accidents chez les enfants est survenu sur le territoire du chien. Sur les 114 annonces concernant les enfants, 96 indiquaient si le chien était connu de la victime : dans 76% des cas, le chien était connu de l'enfant.

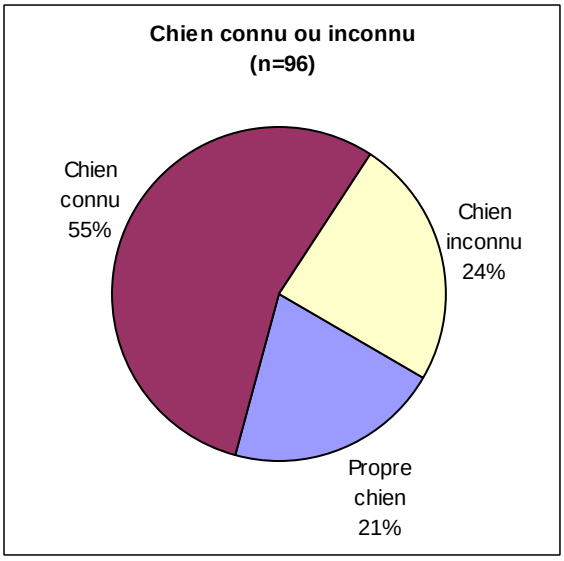


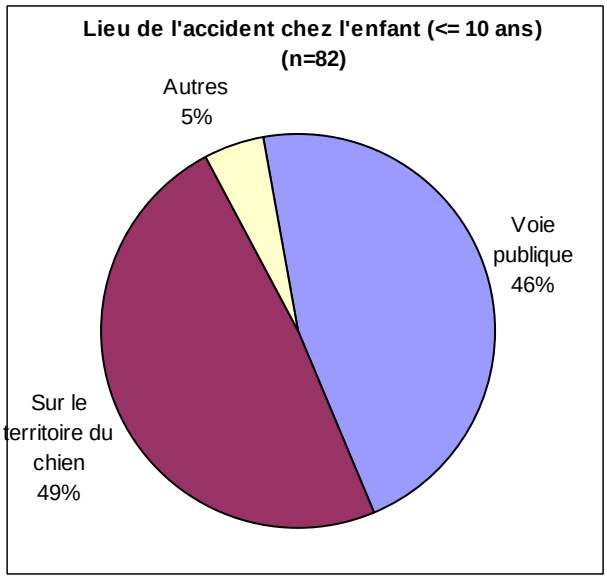


Ces données mettent bien en lumière l'importance de la prévention autour des enfants : ils ont non seulement plus de risques d'être mordus par un chien qu'un adulte, mais en plus, les blessures sont souvent plus conséquentes. La prévention doit se faire non seulement chez les enfants pour leur expliquer les comportements à respecter face à un chien, mais aussi chez les propriétaires de chiens et les parents pour leur permettre d'identifier les situations à risque et les éviter.

Sur les 114 annonces chez les enfants, 101 mentionnaient la taille du chien :

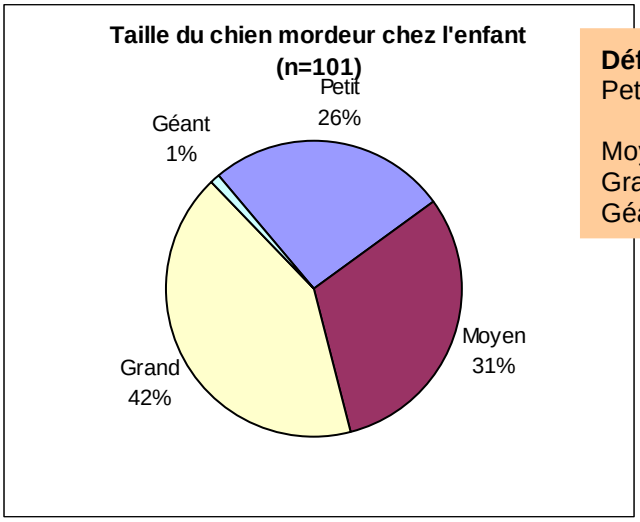


**Définition Poids et taille**

| | |
|---|---|
| Petit | jusqu'à 45 cm hauteur d'épaule et env. 15 kg |
| Moyen | env. 45-55 cm; env. 16-25 kg |
| Grand | env. 56-70 cm; env. 26-45 kg |
| Géant | dès env. 70 cm; dès env. 45 kg |

Même si on ne connaît pas la gravité des blessures, on peut cependant noter que les petits chiens peuvent aussi mordre les enfants. Les propriétaires de petits chiens doivent en être conscients et la prudence est de mise quelle que soit la taille du chien.

## Les types de chien

Lors de l'annonce de morsures ou de comportement agressif, le type de chien doit être mentionné dans le formulaire. Il s'agit d'une description d'un type, basée sur l'apparence du chien, et non d'une indication précise de sa race.

L'annonce du type de chien se fait par la victime. L'office vétérinaire cantonal peut parfois contrôler la plausibilité des données, mais souvent, il n'est pas possible de vérifier si le type de chien est exact. Il faut donc se fier aux déclarations de la victime – avec des erreurs de classification à la clé. On peut partir toutefois de l'idée que lorsque le chien est connu de la victime, l'indication du type de chien devrait être le plus souvent correcte.

Les données reçues étaient très hétérogènes. Plus de 200 désignations différentes de types de chien ont été annoncées. Il a donc fallu les regrouper par catégories. Pour cela, la classification officielle de la Fédération cynologique internationale (FCI, www.fci.be) a été retenue. Sur les 1606 annonces, 287 annonces ne mentionnaient pas le type.

| FCI* | Chez l'homme | Chez l'homme en % (n=772) | Chez l'animal | Comportements agressifs | Total | Total en % (n=1319) | Exemples de ce groupe |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chiens de berger avec bâtards | 202 | *26.2* | 161 | 17 | 380 | *28.8* | Collie, Beauceron, Border Collie, Berger allemand, Malinois |
| Batârds | 107 | *13.9* | 42 | 5 | 154 | *11.7* | |
| Bouviers suisses avec bâtards | 99 | *12.8* | 30 | 10 | 139 | *10.5* | Bouvier appenzellois, bernois, de l'Entlebuch, grand bouvier suisse |
| Terrier avec bâtards | 86 | *11.1* | 49 | 12 | 147 | *11.1* | Am.Staffordshire, Bullterrier, Jack Russel, Pitbull, Westie |
| Molossoïdes avec bâtards | 70 | *9.1* | 100 | 16 | 186 | *14.1* | St-Bernard, Dogue, Hovawart, Leonberger, Rottweiler |
| Retriever avec bâtards | 60 | *7.8* | 34 | 2 | 96 | *7.3* | Golden, Labrador |
| Pinscher avec bâtards | 31 | *4.0* | 6 | 3 | 40 | *3.0* | Dobermann, Pinscher allemand, Pinscher nain |
| Chiens d'agrément et de compagnie avec bâtards | 28 | *3.6* | 5 | | 33 | *2.5* | Chihuahua, Coton, Kromfohrländer, Pékinois, Caniche |
| Chiens courants, chiens de recherche au sang et races apparentées avec bâtards | 19 | *2.5* | 11 | 2 | 32 | *2.4* | Beagle, petits courants, Dalmatien, Brachet allemand, Rhodesian Ridgeback |
| Chiens leveurs de gibier et broussailleurs, chiens d'eau avec bâtards | 15 | *1.9* | 3 | | 18 | *1.4* | Kooikerhondje, Cocker, Chien d'eau espagnol |
| Chiens d'arrêts avec bâtards | 14 | *1.8* | 6 | | 20 | *1.5* | chiens d'arrêt allemands, Gordon Setter, Vizsla, Braque de Weimar |
| Schnauzer avec bâtards | 13 | *1.7* | 2 | 1 | 16 | *1.2* | Schnauzer, Riesenschnauer, Schnauzer miniature |
| Chiens de type Spitz et de type primitif avec bâtards | 12 | *1.6* | 4 | | 16 | *1.2* | Akita, Basenji, Chow Chow, Eurasier, Spitz |
| Teckels avec bâtards | 6 | *0.8* | | | 6 | *0.5* | Teckels |
| Chiens nordiques avec bâtards | 5 | *0.6* | 21 | 1 | 27 | *2.0* | Siberian Husky, Alaskan Malamute |
| Lévriers avec bâtards | 5 | *0.6* | 4 | | 9 | *0.7* | Barzoi, Greyhound, Saluki, Lévrier irlandais |
| Sous-total | 772 | *100.0* | 478 | 69 | 1319 | *100.0* | |
| | | | | | | | |
| Pas d'indications | 231 | | 48 | 8 | 287 | | |
| | | | | | | | |
| Total | 1003 | | 526 | 77 | 1606 | | |

*Classification selon la FCI (FCI = Fédération cynologique internationale cf. www.fci.be)

Plusieurs points peuvent être relevés :

- Tout d'abord, les données sont peu homogènes, ce qui rend la classification difficile. A l'avenir, les données seront enregistrées selon une classification standardisée ce qui permettra une comparaison plus aisée.
- Plus de 200 types de chien ont été impliqués dans les accidents par morsure. Dans les chiens classés, ce sont les bergers et les bouviers qui sont les plus souvent cités. Ce sont aussi des chiens largement représentés dans la population canine suisse.
- Depuis janvier 2007, tous les chiens doivent être enregistrés en Suisse. La mise en valeur de ces données n'est pas terminée, la population canine suisse devrait être connue dans quelques semaines. Ces données permettront une comparaison entre le nombre de morsures et le nombre de chiens dans la population canine pour voir si certains chiens sont sur- ou sous-représentés dans les accidents par morsure.

## Les morsures sur les animaux et comportements agressifs

526 cas de morsures chez l'animal ont été annoncés, soit reporté à une année, 1578 cas par année. Dans l'énorme majorité des cas (493), la victime était aussi un chien avec 7 cas mortels. 77 cas de comportements agressifs ont été annoncés, soit 231 cas par année.

Ici aussi, il est clair que le nombre d'annonces est largement inférieur aux cas effectifs. L'obligation d'annoncer devrait être un réflexe pour tous.

## Mesures prises

Dans plusieurs centaines de cas, l'office vétérinaire cantonal a pris des mesures à la suite de l'annonce obligatoire. Le type et l'ampleur des mesures sont déterminés selon les circonstances de l'accident. Parmi les mesures possibles, on peut citer :

- L'évaluation de la dangerosité du chien par un spécialiste
- Le port de la muselière ou la tenue en laisse obligatoire dans les lieux publics
- Le suivi de cours pour le détenteur et son chien avec évaluation à la clé
- L'information pour la victime
- Au pire des cas, l'euthanasie du chien

## Conclusion

- Cette première estimation s'est faite sur une période courte (du 1er septembre au 31 décembre 2006). Cette période est courte et la mesure est nouvelle : ces premiers résultats sont donc un tout premier bilan et il faut considérer ces données avec prudence. Il faudra attendre la fin 2007 pour pouvoir bénéficier de plus de données, de plus d'expériences et donc d'une analyse plus fine des résultats.
- La prévention doit se faire auprès de tous les détenteurs de chien afin d'améliorer leurs connaissances ainsi que de les sensibiliser aux situations à risque. Un effort dans la formation des détenteurs doit être fait.
- Les enfants sont en première ligne face aux accidents par morsure. La prévention ici est primordiale, que ce soit auprès des enfants, mais surtout auprès des parents et des propriétaires de chien pour les rendre attentifs aux problèmes particuliers liés aux interactions entre enfant et chien.
- Plus de 200 types de chiens ont été impliqués dans les accidents par morsure. Dans les chiens classés, ce sont les bergers et les bouviers qui sont les plus souvent cités. Ce sont aussi des chiens largement représentés dans la population canine suisse.
- L'annonce obligatoire est importante : elle permet la prise de mesures sur le terrain dans les cas particuliers où cela est nécessaire. Elle donne aussi une vue d'ensemble de la problématique – un éclairage important pour choisir de manière plus adaptée les mesures nécessaires.
- La procédure d'annonce fonctionne ! Mais la discipline d'annonce est faible. Il faut renforcer

l’information auprès des acteurs pour améliorer le taux de retour. Des enquêtes par sondage auprès des médecins, des vétérinaires et des éducateurs canins devraient permettre d’améliorer les modalités de l’annonce, de mieux déterminer les problèmes rencontrés et de trouver des solutions.